

Remplir le formulaire de demande de prime « inondation » et envoyer le dossier par voie électronique à ORES

À préparer :

- Attestation de sinistralité (à demander à l'assurance en version électronique PDF directement ou à scanner au préalable)
- Preuve de surconsommation (preuve de location de déshumidificateur, chauffage etc., facture de consommation d'électricité, photos du compteur au remplacement de compteur/démarrage de location ET photo récente montrant la surconsommation OU encore, déclaration sur l'honneur à compléter disponible sur le site d'ORES – [cliquez ici](#) pour accéder à la déclaration (voir aussi ci-dessous))

Logiciels nécessaires gratuits et prérequis (à faire depuis un ordinateur plutôt qu'un smartphone si possible) :

- Navigateur internet (Chrome, Firefox ou internet explorer)
- Adobe Acrobat Reader (permet de lire les fichiers PDF et de les remplir directement sans les imprimer)
- Adresse mail accessible via site dédié (comme Gmail.com par exemple)

1. Trouver les documents nécessaires

Aller sur www.ORES.BE >> voir bandeau « information » liée aux inondations sur l'écran d'accueil et cliquer sur « plus d'informations » ([cliquez ici](#) pour y accéder directement)

Vous arriverez sur une page reprenant les informations essentielles :

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette prime ?

- Avoir une **attestation de sinistre liée à votre assurance** ou un **accusé de réception de la demande d'aide à la réparation** dans le cadre des inondations des 14, 15, 16 et 24 juillet 2021 reçu **du Service régional des calamités** ;
- Fournir une **preuve**, parmi les éléments repris ci-dessous, **d'une surconsommation énergétique** :
 - une preuve d'achat, de location ou de prêt d'un déshumidificateur, d'un canon à chaleur ou d'un chauffage d'appoint ;
 - une facture concernant la réception de l'installation électrique ou de gaz ;
 - une facture de régularisation faisant état d'une surconsommation importante ;
 - ou, une **déclaration sur l'honneur** à compléter.

Comment bénéficier de cette aide ?

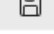

Complétez [ce formulaire](#), préparez votre attestation de sinistre ou votre accusé de réception ainsi que votre preuve de surconsommation énergétique. Ensuite, envoyez l'ensemble des documents soit par e-mail via primeinondations@ores.be, soit par courrier postal via ORES - BP 10014 - 6041 Gosselies.

La prime est destinée aux personnes ayant un usage résidentiel de l'énergie à l'adresse de consommation sinistrée. La demande d'aide est disponible **jusqu'au 31 décembre 2022** dans les limites des budgets octroyés par le Service Public de Wallonie - Département de l'énergie et du Bâtiment durable. Une seule prime est octroyée par attestation de sinistre et par demandeur.

Des questions concernant votre demande d'aide ?

Lire les **conditions** pour être certain de faire partie de la population ciblée... Si c'est le cas :

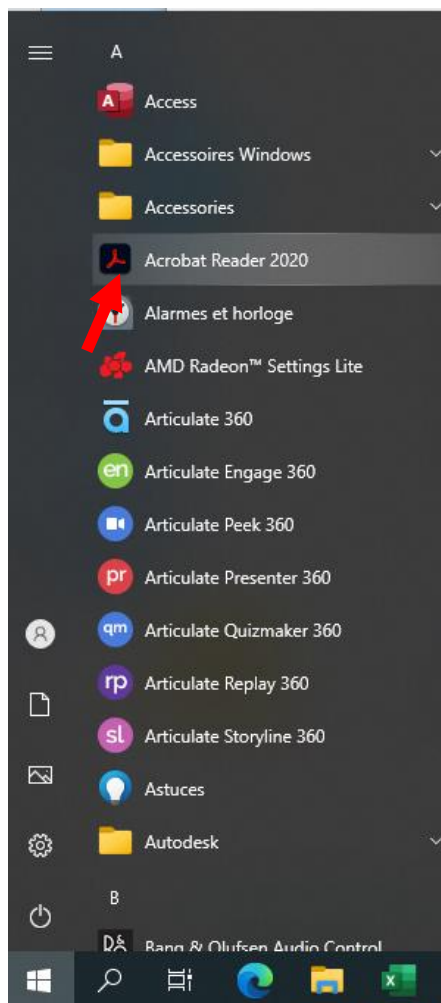
Cliquez sur « **Ce formulaire** » dans le paragraphe « comment bénéficier de cette aide » (ou [cliquez ici](#) pour y accéder directement)

Selon le navigateur, Enregistrer le fichier en cliquant sur l'icône  ou  et choisir un emplacement que vous pourrez retrouver facilement ensuite (comme le dossier « Téléchargement » ou « Download » p.ex.)

Vous pouvez aussi enregistrer la déclaration sur l'honneur (si vous rendez ce document plutôt qu'une autre preuve) disponible sous le titre « Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette prime » en cliquant sur « déclaration sur l'honneur » (et en l'enregistrant au même endroit que le formulaire)

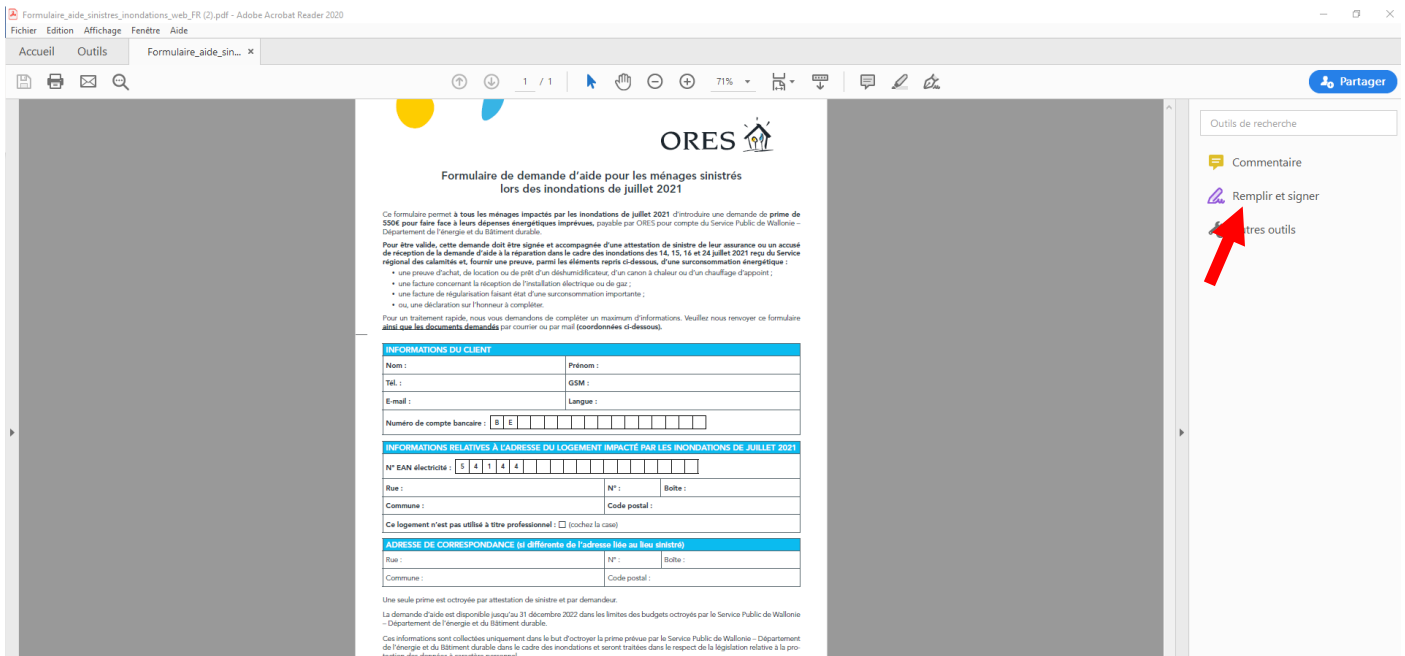
2. Remplir le formulaire (et la déclaration sur l'honneur si vous faites ce choix de document de preuve)

Ouvrir Acrobat Reader (voir ci-dessous pour savoir à quoi cela ressemble en ouvrant le menu des applications sur PC



OU double cliquer directement sur le document à l'emplacement où il a été enregistré

Vous devez trouver dans le menu sur la droite une option « Remplir et signer » ou une appellation du même style (ici en version Acrobat 2020, cela dépend des versions... mais il faut une version qui permet de modifier le document)



Lorsque « Remplir et signer » est actif, vous pouvez remplir le document en passant votre curseur au-dessus des champs à remplir. Il vous propose automatiquement le bon mode de remplissage (vous voyez une zone devenir bleutée et une icône « AB »)

ainsi que les documents demandés par courrier ou par mail (coordonnées ci-dessous).

INFORMATIONS DU CLIENT

Nom :	Prénom :
Tél. :	GSM :
E-mail :	Langue :
Numéro de compte bancaire : B E	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADRESSE DU LOGEMENT IMPACTÉ PAR LES INONDATIONS DE JUILLET 2021

N° EAN électricité : 5 4 1 4 4

Rue :	N° :	Boîte :
-------	------	---------

En cliquant dans le champ bleuté, vous pouvez remplir les données, agrandir les caractères via « a-A » et déplacer la zone en la faisant glisser en « poignant » dedans avec la souris sur le côté gauche (sur les petits points verticaux) et en relâchant quand c'est ok

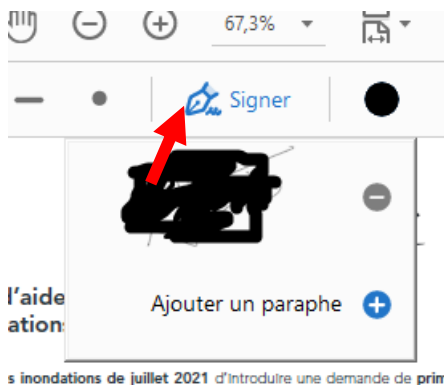
Pour un traitement rapide, nous vous demandons de compléter un maximum d'informations ainsi que les documents demandés par courrier ou par mail (coordonnées ci-dessous)

INFC

Nom :	Dudule	Prénom :
Tél. :		GSM :
E-mail :		Langue :
Numéro de compte bancaire : B E		

Pour le numéro de compte, il suivra spontanément la logique des cases, de même pour la zone à cocher (si vous n'utilisez pas le bâtiment à titre professionnel)

Vous pouvez signer et dater en ajoutant votre nom et prénom, éventuellement en utilisant une signature pré-enregistrée via « Signer » situé dans le menu juste au-dessus du document (vous pouvez aussi créer la signature via ce bouton)



Une fois le document rempli et signé, sauvez le bien en cliquant sur 

NB : La méthode est exactement la même pour remplir la déclaration sur l'honneur... il faut juste ouvrir le bon document enregistré au préalable

3. Envoyer le dossier

Une fois toutes les données remplies, ouvrez votre boîte mail et envoyez un e-mail à primeinondations@ores.be (aussi visible sur le formulaire) en incluant bien en pièces jointes :

- Le formulaire rempli électroniquement
- La preuve ou la déclaration sur l'honneur (ou si vous n'avez pas encore de facture, les photos de votre compteur avec les dates de relevés mentionnées dans le mail... même si la déclaration sur l'honneur suffit évidemment)
- L'attestation de sinistralité de l'assurance

Vous recevrez ensuite un mail de confirmation (avec un certain délai sans doute) qui mentionnera le résultat du traitement de votre dossier. S'il est accepté, le paiement aura lieu dans les 30 jours après le mail de confirmation.

PS : Evidemment, si vous avez un scanner/imprimante et que vous maîtrisez son utilisation, vous pouvez remplir les documents imprimés, les scanner puis les envoyer directement tel que mentionné au point

3 😊